

AVIS AUX ETUDIANTS (ES)

AU SUJET DE LA REINSCRIPTION ANNUELLE

Il est porté à la connaissance de tous (tes) les étudiants (es) (Filière Médecine et Pharmacie) que la réinscription à la Faculté est obligatoire au titre de chaque année universitaire, et doit être effectuée à chaque rentrée universitaire jusqu'à la soutenance de la thèse de doctorat.

Tout (e) étudiant (e) non réinscrit (e) à la Faculté, pour l'année universitaire concernée, n'a le droit de passer ni les examens semestriels, ni les examens cliniques, ni déposer de sujet de thèse, ni soutenir sa thèse.

Pour l'année universitaire 2018-2019, les étudiants (es) non encore réinscrits (tes), doivent se présenter dans les plus brefs délais au bureau de scolarité afin de régulariser leur situation.

